

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 482 025

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 15656**

(54) Remorque publicitaire perfectionnée.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **B 60 R 13/00; B 60 P 3/00; B 62 D 63/06.**

(22) Date de dépôt 16 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Espagne, 9 mai 1980, n° 250 630.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 46 du 13-11-1981.

(71) Déposant : SANZ RODRIGUEZ Angel, résidant en Espagne.

(72) Invention de : Angel Sanz Rodriguez.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Armengaud Jeune, Casanova, Akerman, Lepeudry,
23, bd de Strasbourg, 75010 Paris.

La présente invention concerne une remorque publicitaire perfectionnée en ce sens que les grands panneaux qu'elle comporte sur chacun de ses côtés sont repliables ce qui permet de réduire son volume et sa surface afin de dissimuler, de transporter ou de protéger ces panneaux.

Les entreprises de publicité en général, et plus spécialement celles qui font de la publicité à l'extérieur, étudient sans cesse de nouveaux moyens pour attirer l'attention du public sur le contenu de leurs annonces. Les grands panneaux, précisément en raison de leur taille considérable et par suite, en raison de la possibilité d'y faire figurer des idées et des concepts de forme suggestive et attrayante, constituent, jusqu'à présent la meilleure façon d'exposer cette publicité à l'extérieur. Toutefois, les avantages offerts par un grand panneau demeurent insuffisamment exploités lorsque ces avantages se matérialisent dans des supports fixes constituant les panneaux publicitaires urbains ou routiers, ou ceux qui sont placés dans les stades ou sur les circuits etc.. D'une part, un grand nombre de réunions publiques ont lieu dans des endroits où il ne serait pas rentable bien interdit de poser des panneaux publicitaires. D'autre part, certaines campagnes publicitaires ont un thème et une portée très concrets. Ces campagnes ne font pas appel à la publicité extérieure, parfois en raison de la difficulté de trouver un emplacement, d'autres fois, en raison de l'importance des moyens humains et matériels, nécessaires à l'attention d'une disposition uniforme des panneaux et ceci pendant un intervalle de temps très court.

Ce qui précède amène à penser que la bonne solution consiste à transporter le panneau publicitaire dans les lieux où le public se concentre ou dans les lieux où il passe. Il existe en effet à l'heure actuelle des remorques publicitaires et des camions publicitaires qui

comportent essentiellement un châssis auquel sont fixés des supports ou des cadres caractéristiques d'un grand panneau publicitaire extérieur.

Cependant, ce type de panneaux roulants 5 présente lui aussi une série d'inconvénients. Il est également susceptible d'être perfectionné dans son application.

Les dimensions usuelles d'un panneau de publicité extérieure sont de 3 x 4 mètres, ce qui représente une surface de résistance au vent importante, surtout 10 latéralement au cours des déplacements sur route. Cela représente également une hauteur assez considérable compte tenu des normes du trafic routier, des tracés des voies et des routes ainsi que des inconvénients lorsqu'on doit 15 garer ce panneau. Ce qui vient d'être exposé paraît évident dans le cas des camions publicitaires. Pour ceux-ci, il convient d'ajouter à la hauteur du châssis celle du panneau et de son support, grâce à quoi on atteint parfois 20 une hauteur de cinq mètres.

Il existe d'autres raisons pour lesquelles 25 il peut être désavantageux de transporter un panneau complètement déplié. Le plus souvent c'est parce que le contact permanent avec les intempéries finit par endommager et détacher le panneau. Parfois encore, c'est parce qu'il peut exister des taxes ou des impôts locaux publicitaires 30 à acquitter auprès de chacune des municipalités traversées. Enfin, il existe d'autres cas où l'on est seulement intéressé à exposer le panneau à son lieu de destination.

Tous les inconvénients énoncés depuis le début de cette description peuvent être surmontés au moyen 35 d'une remorque publicitaire dans laquelle le panneau ou mieux les panneaux sont repliables.

L'invention a donc pour objet de procurer une remorque publicitaire apte à soutenir et à transporter une paire de panneaux publicitaires de grande dimension, 40 destinés à la publicité extérieure, disposés dos à dos dans le sens longitudinal, de manière qu'ils soient visibles

de chacun des plus grands côtés de la remorque avec cette particularité que ces panneaux sont repliables le long d'un axe longitudinal.

Les moyens de pliage sont constitués par

5 plusieurs charnières ou par une charnière continue placée le long d'un axe longitudinal de façon que la partie supérieure du panneau puisse se déplacer angulairement jusqu'à atteindre une position parallèle et adossée à la partie inférieure.

10 En outre, on prévoit dans l'intervalle compris entre les deux panneaux des moyens mécaniques pour pouvoir déplier et replier les panneaux. Ces moyens sont constitués par des treuils ou des cabestans que l'on peut manoeuvrer en synchronisme, à partir d'un point 15 situé à l'extérieur de la remorque et qui, à l'aide d'un système correspondant de poulies entraînent des câbles réunis respectivement à des points situés au bord du support des panneaux.

Afin de mieux faire comprendre l'objet 20 de l'invention, on décrira maintenant à titre simplement indicatif et nullement limitatif un exemple de réalisation pratique de l'invention. Ce mode de réalisation est illustré sur les dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 est un schéma en perspective 25 d'une remorque dont les deux panneaux sont dépliés.

La figure 2 est une vue semblable à la précédente montrant une étape intermédiaire de l'opération de repliage ou de dépliage, et

la figure 3 représente la remorque après 30 que les deux panneaux aient été complètement repliés.

Comme on le voit sur ces figures, le châssis 1 de la remorque est du type classique, il possède la solidité nécessaire pour porter le poids de chacune des structures métalliques supportant les panneaux et les 35 mécanismes de manoeuvre tout en s'appuyant sur un ensemble de roues pneumatiques et tout en comportant des câbles

de raccordement de frein, d'éclairage etc..

Sur ce châssis sont solidement ancrés deux montants d'appui creux verticaux 2 et 3, ayant une hauteur un peu supérieure à la hauteur correspondant à la 5 moitié des panneaux. Dans ces montants on introduit et on fixe par exemple à l'aide de boulons, des montants d'appui supplémentaires 4 et 5 également creux qui complètent la hauteur de façon à lui donner une valeur voisine de celle de tout le panneau.

10 Sur le châssis-support 1 et sur les montants d'appui 2 et 3 on fixe solidement une paire de panneaux 6 et 7 placés dos à dos et disposés parallèlement à l'axe longitudinal de la remorque. Ces panneaux 6 et 7, et avec eux le cadre 8, peuvent se replier vers l'extérieur 15 de la remorque le long d'axes longitudinaux médians qui présentent plusieurs charnières 9 ou de préférence une charnière continue unique.

Dans l'intervalle situé entre les deux moitiés inférieures des panneaux et prenant également appui 20 sur le châssis et sur les montants d'appui 2, 3, on monte un dispositif connu de treuil ou cabestan 10 qui, au voisinage des montants d'appuis 2 et 3, présente la forme d'un tambour ou d'une bobine appropriée pour enrouler et tirer des câbles 11. Ces câbles passent à l'intérieur creux des 25 montants d'appui et de leurs prolongements 2, 3, 4 et 5 et ils sont reliés à deux ensembles de deux points espacés sur le bord supérieur des panneaux 6 et 7. A l'extrême supérieure des montants d'appui supplémentaires ou prolongements 4 et 5 on prévoit deux ensembles de deux 30 poulies 12 autour desquelles passent les tronçons de câbles correspondants 11, depuis le treuil 10 jusqu'aux points d'ancre placés sur le bord supérieur des panneaux. Le treuil 10 est manoeuvré de l'extérieur à l'aide d'une manivelle 13.

35 Pour éviter une chute éventuelle des

moitiés supérieures des panneaux 6 et 7, on a prévu, en plus des dispositifs à cliquets associés au treuil 10, des pièces de maintien en forme de U, 14, qui embrassent les bords supérieurs des panneaux et empêchent efficacement que leurs moitiés supérieures se rabattent accidentellement. Ces 5 pièces en U 14, peuvent en outre, servir avantageusement de support aux moyens d'éclairage que l'on peut prévoir pour les panneaux dans le cas où les lumières placées sur le châssis 1 rendent difficile l'opération de pliage. Elles 10 peuvent aussi servir de support aux hauts parleurs si la remorque est munie d'un appareillage de sonorisation.

On voit, d'après la description qui précède et les dessins auxquels elle se réfère, que, dans un premier temps, on introduit les prolongements 4 et 5 en 15 position verticale dans les montants d'appui 2 et 3 et on les fixe par exemple, au moyen de boulons puis, en manoeuvrant avec la manivelle 13, le mécanisme du treuil 10, le câble 11, s'enroule en passant à l'intérieur des montants d'appui et autour des paires de pouliées 12 et il élève 20 progressivement la moitié supérieure des panneaux jusqu'à ce que cette moitié ne forme plus qu'un seul plan avec la moitié inférieure. Ensuite, on affermit cette position au moyen des pièces en U, 14 et on laisse ce dispositif publicitaire déplié à l'endroit choisi.

25 Lorsque le moment de changer d'emplacement est arrivé, ou si l'on désire transporter le dispositif on le remiser, on déroule le câble 11 à l'aide du treuil 10, et, après avoir ôter les pièces en U, 14, on laisse la moitié supérieure des panneaux se déplacer angulairement jusqu'à demeurer parallèle et adossée à la moitié inférieure. On retire ensuite les prolongements 4 et 5 placés à l'intérieur des montants d'appui 2 et 3; l'ensemble du dispositif est alors en position repliée ou ramassée.

Il est évident que sur le châssis 1, de 35 préférence dans l'intervalle compris entre les moitiés inférieures des panneaux, on peut placer les batteries,

les raccordements et les accessoires des systèmes indépendants pour la sonorisation et pour l'éclairage. De même, il est possible d'utiliser les moitiés des panneaux 6 et 7 qui restent visibles lorsqu'elles sont rabattues pour y placer 5 d'autres motifs publicitaires.

On comprend aussi que le dispositif décrit en se référant de façon plus particulièrement à une remorque est applicable à un camion ou à n'importe quelle autre plate-forme roulante.

10 De nombreux modes de réalisation ou de nombreux moyens équivalents peuvent être apportés à l'objet de l'invention qui vient d'être décrit notamment en ce qui concerne la manière de réaliser le pliage et le dépliage des panneaux . Toutefois, il est bien évident que de telles 15 modifications, dans la mesure où elles ne portent pas atteinte aux caractéristiques éventuelles de l'invention, doivent être considérées comme faisant partie de l'invention.

REVENDICATIONS

1.- Remorque publicitaire perfectionnée caractérisée en ce qu'elle comprend deux surfaces publi-
citaire planes (6,7) convenablement encadrées (8) qui
5 sont adossées l'une contre l'autre et qui sont fixées perpendiculairement au châssis (1) de la remorque, ces surfaces étant le long de leur axe horizontal médian, divisées respectivement en une partie supérieure et une partie inférieure, la partie supérieure pouvant se dépla-
10 cer angulairement, autour de charnières (9) prévues dans la région dudit axe entre une position dépliée dans laquelle les deux parties de chaque surface forment un seul plan et une portion repliée dans laquelle la partie supérieure se trouve adossée à la partie inférieure et parallèle
15 à cette dernière.

2.- Remorque publicitaire selon la revendication 1, caractérisée en ce que deux montants creux d'appui (2,3) s'élèvent perpendiculairement au châssis (1) de la remorque, ces montants étant convenablement
20 espacés et situés entre les deux moitiés inférieures des surfaces publicitaires (6,7) auxquelles ils sont réunis, ces montants étant également creux et susceptibles de recevoir, par accouplement télescopique, des prolongements supplémentaires (4,5) eux aussi, creux, de manière à
25 compléter ensemble une hauteur à peu près égale à la hauteur des surfaces publicitaires (6,7), dans la position dépliée.

3.- Remorque publicitaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée
30 en ce que, dans l'intervalle situé entre les parties inférieures des surfaces publicitaires (6,7) et prenant appui sur les montants d'appui (2,3), on dispose un méca-
nisme (10) de treuil ou de cabestan capable d'enrouler ou de dérouler des paires de tronçons de câble (11) qui
35 passent à l'intérieur creux des montants d'appui (2,3) et de leurs prolongements (4,5) et qui glissent sur des

paires de poulies (12) placées à l'extrémité supérieure des prolongements (4,5), ces tronçons de câble étant fixés à leurs extrémités en des points correspondants du bord extérieur des parties supérieures des surfaces publicitaires 5 (6,7), de telle façon qu'en agissant sur le treuil (10) au moyen de la manivelle (13) on provoque des enroulements et des déroulements synchrones des paires de tronçons de câble (11) qui correspondent respectivement aux positions dépliées et repliées desdites surfaces publicitaires (6,7).

10 4.- Remorque publicitaire selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce que, embrassant ces bords extérieurs respectifs, des parties supérieures des surfaces publicitaires (6,7) dans leur position dépliée, on dispose une pluralité de pièces en U 15 (14) qui empêchent le déplacement accidentel de ces surfaces publicitaires (6,7) vers leur position repliée tout en servant de support, aux moyens d'éclairage ou de sonorisation éventuellement placés sur la remorque publicitaire.

1/2

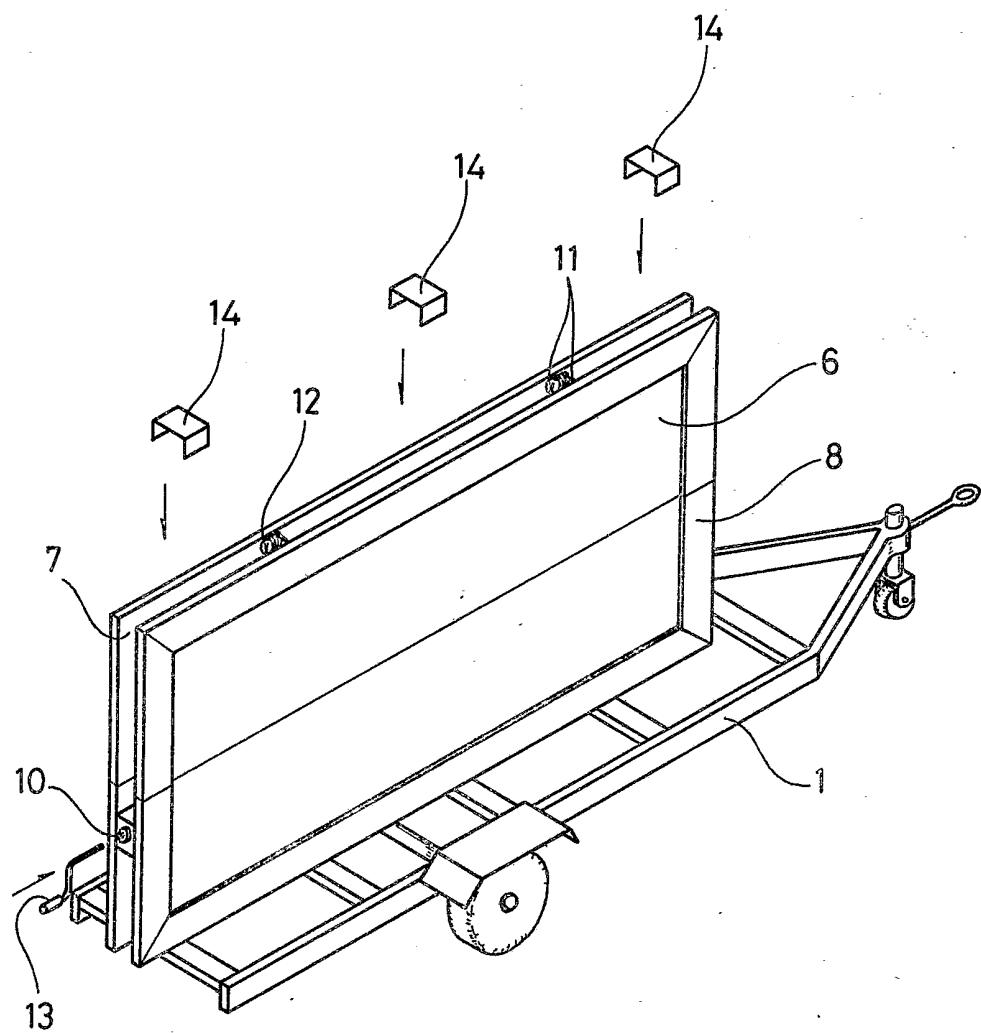


Fig. 1

2482025

